



nergie  
tale 001  
, Bureau 2.55  
2

Québec, 570, rue du Roi )  
Québec G1K 2X2  
Tél.: 522-1568

**PAR COURRIEL ET AU GREFFE**

**Objet : R-3748-2010, Approbation du Plan d'approvisionnement 2011-2020 d'HQD;  
Demande de participation de l'ACEF de Québec.**

Chère consœur,

L'ACEF de Québec demande d'être reconnue intervenante pour l'audience R-3748-2010, telle qu'annoncée dans la décision procédurale D-2010-146 de la Régie en date du 16 novembre 2010 portant sur la demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2011-2020 d'HQD. Vous trouvez en annexe le budget prévisionnel établi sur la base des connaissances qui nous sont disponibles à ce jour et en supposant 50 heures d'audience.

Nous poursuivrons nos démarches de concertation après la décision de la Régie sur les demandes et budgets d'intervention et sur les enjeux (D-2010-146 paragraphe 8).

### **1) Intérêt et représentativité dans la présente cause :**

L'ACEF de Québec défend les droits et intérêts des consommateurs, spécialement mais non exclusivement, ceux à faible et modeste revenu au niveau régional, provincial et canadien depuis plus de 40 ans et intervient devant la Régie de l'énergie depuis 1998. À compter de 1990, elle s'est impliquée en tant que membre de la FNACQ (Fédération nationale des associations de consommateurs) sur les plans de développement d'Hydro-Québec et sur les demandes de hausses tarifaires d'Hydro-Québec depuis les années 70.

L'ACEF a participé à toutes les causes tarifaires du Distributeur en s'impliquant dans la plupart des groupes de travail découlant des décisions de la Régie de l'énergie ainsi qu'aux causes sur le plan d'approvisionnement 2008-2017 d'Hydro-Québec Distribution (R-3648-07), sur la demande de suspension des livraisons d'électricité de TCE pour 2011 (R-3734-10) et avant, ainsi que sur les causes visant la modification des contrats d'approvisionnement en base et cyclable avec HQP.

Nous pourrions apporter une analyse et des recommandations utiles et pertinentes au dossier dans le meilleur intérêt des consommateurs et consommatrices du Québec.

### **2) Sujets d'intérêt et enjeux que l'ACEF de Québec entend débattre :**

a) Plan d'approvisionnement pour le réseau intégré

Il s'avère que les prévisions d'HQD ont surestimé les besoins réels, notamment du côté industriel (HQD-1 doc. 2, page 73), ce qui a occasionné des surplus d'approvisionnement et des coûts pour maintenir les contrats en place (compensations versées à TCE d'environ 150 M\$ par année depuis 2008) ou pour écouler les surplus (manques à gagner des reventes relativement aux coûts d'approvisionnement supportés). Nous pensons que les coûts pour s'ajuster aux écarts prévisionnels doivent être clairement identifiés et pris en compte dans les plans d'approvisionnement.

HQD propose des scénarios d'encadrement de faibles et fortes croissances de la demande en discutant des moyens de s'ajuster à une demande plus forte ou plus faible (HQD-1 doc. 2, page 83). Toutefois, HQD devrait identifier clairement les moyens pour répondre aux besoins et les coûts associés aux scénarios d'encadrement.

La discussion sur les risques, notamment les risques associés aux quantités requises et livrées nous apparaît insuffisante (HQD-1 doc. 1 page 60). HQD devrait discuter tel que le requiert le règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement et le guide de dépôt d'HQD, des risques associés à chaque contrat d'approvisionnement pris individuellement, plus précisément, les contrats visant à répondre aux besoins en pointe et les contrats d'approvisionnement provenant des réseaux voisins. Ceci, considérant les contraintes que cela impose à la gestion des approvisionnements et à la sécurité d'approvisionnement.

Nous questionnons la stratégie d'approvisionnement proposée par HQD au document HQD-1 doc. 1 (pages 41 à 52), particulièrement en regard de la suspension ou de l'utilisation partielle de la centrale de TCE, de l'entente globale de modulation (dont on ne connaît pas les coûts véritables ni le pouvoir réel d'HQP d'imposer ses propres conditions), de la disposition de l'énergie différée ou de l'énergie inutilisée sous les deux contrats de base et cyclable, ainsi que des contrats d'approvisionnement dont l'importation pour répondre aux besoins d'hiver. Nous demandons qu'HQD nous démontre que sa stratégie d'approvisionnement minimise vraiment les coûts.

Enfin, nous voulons nous assurer que les prévisions de la demande d'HQD pour le réseau intégré sont fiables et qu'il existe des moyens, à coût raisonnable, de s'ajuster aux marges d'erreur prévisionnelles.

#### b) Plan d'approvisionnement pour les réseaux autonomes.

Nous doutons que la stratégie d'approvisionnement proposée par HQD pour les réseaux autonomes puisse permettre de minimiser les coûts d'approvisionnement de long terme.

Nous pensons d'abord que les efforts en efficacité énergétique d'HQD devraient y être accrus entre autres chez les clientèles résidentielles considérant les coûts évités élevés des réseaux autonomes et le potentiel technico-économique important contrairement à ce que propose le PGEÉ 2011 (voir HQD-8 doc. 8, annexes, page 9, dossier R-3740-2010 pour les économies du secteur résidentiel et d'affaires des réseaux autonomes). HQD devrait ainsi chercher à réduire les contraintes qui empêchent l'atteinte du potentiel technico-économique et abaisse le potentiel exploitable (HQD-2 doc. 1, pages 12 à 15).

HQD devrait aussi nous présenter et comparer les caractéristiques, dont les coûts, des solutions de remplacement de la production thermique et justifier rigoureusement sa stratégie d'approvisionnement qui limite l'application de telles options ou en retarde l'application dans le temps (HQD-2 doc. 1, pages 22 à 28).

HQD devrait démontrer quel est l'impact de sa stratégie d'approvisionnement sur les coûts de service des réseaux autonomes qui sont en croissance depuis quelques années malgré par exemple le raccordement de certains réseaux autonomes au réseau intégré et la réduction future de la consommation de combustibles apporté par les projets JED (le revenu requis des réseaux autonomes est passé de 175,4 M\$ en 2007 selon HQD-6 doc. 2 de R-3677-08, à 206,7 M\$ en 2009 et enfin 232 M\$ prévu en 2011 selon R-3740-2010, HQD-9 doc.1, page 4).

Lorsqu'un réseau autonome est raccordé au réseau intégré, HQD devrait justifier le maintien ou non des centrales thermiques et le traitement comptable des coûts des centrales thermiques (amortissement maintenu, coût échu...).

Considérant le potentiel de réduction des émissions (HQD-2 do. 1, pages 28-30) et des coûts qui demeurent à être démontrés par le distributeur, HQD devrait accroître ses efforts en vue de raccorder les réseaux autonomes au réseau intégré ou encore pour instaurer le jumelage éolien/hydrolienne avec les centrales thermiques ou d'autres solutions de remplacement du thermique.

Enfin nous voulons nous assurer que les prévisions de demande et de besoin en énergie et puissance des réseaux autonomes sont adéquates et tiennent correctement compte des économies d'énergie potentielles (HQD-2 doc. 1, page 16).

### **3) Enjeux complémentaires que l'ACEF de Québec demande de traiter dans cette audience :**

a) Minimisation des coûts d'approvisionnement, incluant les coûts sociaux et environnementaux, et planification intégrée des ressources.

L'article 5 de la Loi sur la Régie de l'énergie demande que la Régie assure la conciliation des divers intérêts en jeu et favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

Cela requiert selon nous d'intégrer et de prendre en compte les dimensions économique, sociale et environnementale dans les choix d'approvisionnements énergétiques. Ainsi les choix d'approvisionnement doivent répondre aux besoins des consommateurs tout en assurant des tarifs justes, selon l'article 31 de la LRÉ.

L'art. 72 de la LRÉ prévoit que le plan d'approvisionnement d'HQD décrive les caractéristiques des contrats d'approvisionnement qu'il entend conclure pour satisfaire les besoins après application des mesures d'efficacité énergétique. Nous comprenons qu'HQD doit dans un premier temps prioriser et maximiser les économies d'énergie en accordant un traitement équitable à toutes les sources d'approvisionnement et aux projets d'efficacité énergétique selon l'art. 74.1 2° et 4°, puis proposer des moyens de répondre à la croissance de la demande en décrivant correctement les caractéristiques des contrats, ce qui inclut les

prix et risques associés aux contrats.

La version du 11 juin 2010 du guide de dépôt pour Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité précise les informations que doit contenir le plan d'approvisionnement d'HQD. Nous insistons pour que les informations requises soient correctement produites par HQD. Plus particulièrement, en pages 23 et 25 du guide il est indiqué :

- 31. Présenter les diverses stratégies d'approvisionnement évaluées et démontrer que la stratégie retenue assure des approvisionnements suffisants et fiables pour répondre aux besoins de la clientèle et ce, au plus bas coût possible compte tenu des risques.
- 36. Fournir les critères utilisés dans le processus de sélection des offres, incluant la grille de pondération de ces critères.
- 48. Présenter pour chaque réseau autonome :
  - les diverses stratégies d'approvisionnement évaluées et la démonstration que la stratégie retenue assure des approvisionnements suffisants et fiables pour répondre aux besoins de la clientèle et ce, au plus bas coût possible compte tenu des risques;

Nous demandons qu'HQD complète sa preuve en présentant les prix et coûts des approvisionnements avec les risques associés, et démontre que sa stratégie d'approvisionnement permet véritablement de minimiser les coûts d'approvisionnement en comparant les divers options et scénarios d'approvisionnement tel que cela a été fait, par exemple, dans la cause R-3726-2010 (voir le document HQD-1 doc. 1 pages 17 à 19 et 23 et 24), soit la demande d'approbation d'amendements aux conventions d'énergie différée liant HQD et HQP. La comparaison, de diverses options par projet lors des demandes individuelles d'autorisation d'investissement ne répond pas à l'exigence de prouver dans le cadre des plans d'approvisionnement que les stratégies d'approvisionnement de long terme minimisent les coûts, ni ne permet de planifier de manière intégrée les approvisionnements et d'en minimiser les coûts globaux.

b) Évaluation d'autres options : nous pensons qu'HQD doit évaluer et comparer d'autres options d'approvisionnement et de gestion de la demande :

i) résiliation du contrat avec TCE au lieu de la suspension des livraisons de TCE (qui se poursuivrait jusqu'en décembre 2016 selon HQD-1 doc. 1, page 32) et l'utilisation partielle de la production de la centrale de TCE (pour la période d'hiver seulement, bien qu'HQD n'ait pas encore conclut d'entente à cet effet, page 38, 42 et 44 de HQD-1 doc. 1). Il est important selon nous de comparer ces deux options afin qu'HQD démontre que sa proposition à l'égard de la centrale de TCE permette vraiment de minimiser les coûts d'approvisionnement à long terme. Notons que si on résilie le contrat avec TCE il faudrait recourir aux marchés de court terme ou à des contrats plus flexibles pour répondre aux besoins d'hiver en temps opportun),

ii) HQD devrait évaluer et comparer les caractéristiques, dont les coûts, de programmes de gestion de la demande, en énergie et puissance, en lieu et place de certains contrats d'approvisionnement en énergie et puissance. Nous pensons notamment à un programme pour favoriser l'expansion de la bi-énergie résidentielle avec utilisation du gaz naturel comme combustible pour répondre à 50% des besoins de chauffage.

Nous considérons que le plan d'approvisionnement devrait prioritairement évaluer et comparer des programmes en efficacité énergétique et des moyens de gestion de la demande qui peuvent avoir un impact significatif sur l'évolution des besoins en énergie et puissance et constituer un substitut à des moyens d'approvisionnements traditionnels et/ou renouvelables.

iii) Pour les réseaux autonomes HQD propose timidement d'expérimenter d'ici 2013 dans deux réseaux autonomes des projets de jumelage éolien/centrales thermiques et de potentiellement poursuivre l'implantation du JED dans d'autres réseaux autonomes après 2013 ,( HQD-2 doc. 1, page 27-28) et de valoriser la chaleur excédentaire de la centrale de Cap aux Meules aux Iles de la Madeleine (HQD-2 doc. 1, p. 32). Nous pensons qu'HQD doit élargir le choix des options comparées particulièrement au niveau des coûts, de la fiabilité et de la sécurité et notamment aussi ,en comparant l'option de stockage de l'énergie éolienne tel que nous l'avons proposé lors du dernier plan d'approvisionnement (par ex. les batteries redox au vanadium, développées par l'entreprise canadienne VRB Power Systems (C.-B.) R-3648-08, Preuve ACEF Québec, 18/03/2008, pages 30-31).

iv) Nous pensons qu'HQD devrait évaluer les caractéristiques et avantages associés à des contrats de stockage d'énergie avec HQP en complément de l'énergie différée sous les contrats de base et cyclable afin de tirer de meilleurs prix de la revente des surplus d'énergie ou de pouvoir acheter ultérieurement d'HQP de l'énergie non requise par HQD sous des contrats avec d'autres fournisseurs qu'HQP.

c) Planification des contrats décidés par le gouvernement : nous pensons qu'il faille évaluer l'impact des contrats d'approvisionnement décidés par le gouvernement sur la création et la gestion des surplus d'énergie et établir la latitude requise pour réaliser les engagements d'approvisionnement. Ceci, afin de répondre aux demandes du gouvernement en période de surplus afin de minimiser les coûts d'ajustement en période d'offre excédentaire.

#### **4) Conclusions recherchées et recommandations de l'ACEF de Québec :**

a) Nous tenons à ce que le Plan d'approvisionnement d'HQD s'inscrive dans une démarche de planification intégrée des ressources qui vise à minimiser les coûts globaux incluant les coûts sociaux et environnementaux associés au développement et à l'utilisation des moyens de production d'électricité tout en intégrant de manière adéquate les outils de gestion de la demande en énergie et puissance des approvisionnements d'électricité dans une perspective de développement durable.

b) Le Plan d'approvisionnement doit assurer la sécurité des approvisionnements à long terme en tenant correctement compte des aléas de l'offre et de la demande en énergie et puissance et en cherchant à minimiser les coûts de s'ajuster aux écarts prévisionnels.

c) Nous tenons à ce que les divers moyens pour produire l'électricité et pour gérer la demande soient comparés de manière équitable en tenant compte de divers critères de choix, notamment la satisfaction des besoins, la sécurité d'approvisionnement, la souplesse d'ajustement et la minimisation des coûts de long terme en considérant l'impact des choix d'approvisionnement sur les revenus requis et les tarifs futurs.

Les conclusions recherchées et recommandations seront précisées et présentées à la Régie après analyse du dossier.

#### **5) Document à consulter**

Nous désirons consulter le tableau 2A-3, HQD-1 doc. 2, p. 48 (prévisions de long terme du Conference Board du Canada) déposé sous pli confidentiel par HQT. Nous demandons donc à la Régie d'autoriser la consultation de ces données pour les intervenants qui auront signé un engagement de confidentialité et de non-divulgateion.

#### **6) L'ACEF de Québec sera représentée par :**

Denis Falardeau, avocat. [denis-falardeau-acefque@mediom.qc.ca](mailto:denis-falardeau-acefque@mediom.qc.ca) et  
Richard Dagenais, analyste. [richarddagenais@ca.inter.net](mailto:richarddagenais@ca.inter.net).

Espérant le présent document conforme, veuillez agréer chère consoeur, nos salutations distinguées.

Denis Falardeau  
Avocat  
ACEF de Québec.

Cc par courriel : Me Éric Fraser, procureur d'Hydro-Québec